

FIVB Volleyball



**Directives concernant
les identifications autorisées
Jeux de la XXXII^e Olympiade
Tokyo 2020**



**Veillez prendre connaissance au
préalable du document complémentaire
Directives générales.**

**Fédérations internationales
*Accès direct aux documents à venir***

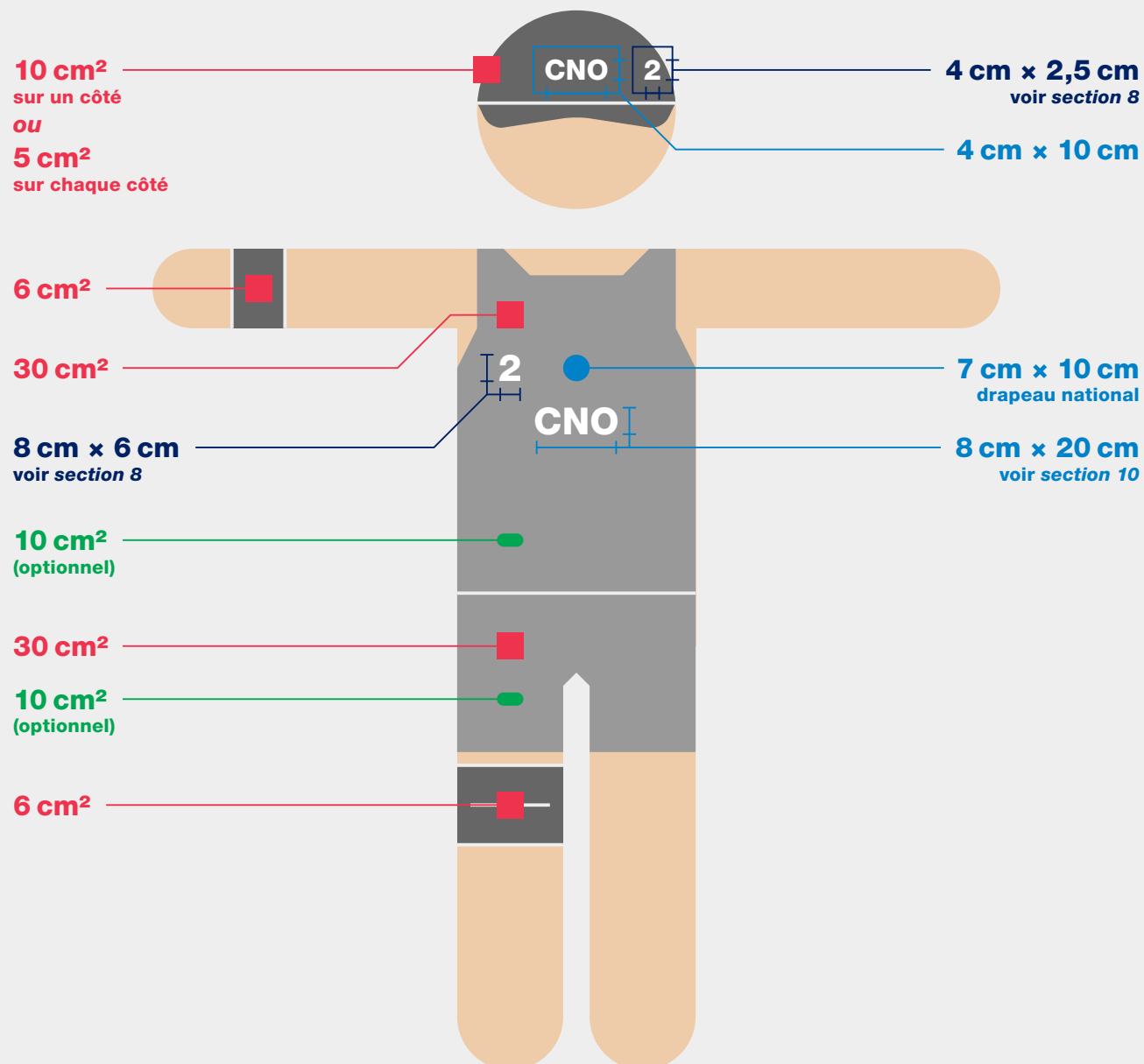
**Comités nationaux olympiques
*Accès direct aux documents à venir***



**Directives concernant
les identifications autorisées
Jeux de la XXXII^e Olympiade
Tokyo 2020**

FIVB Volleyball

Devant
Volleyball de plage
Hommes

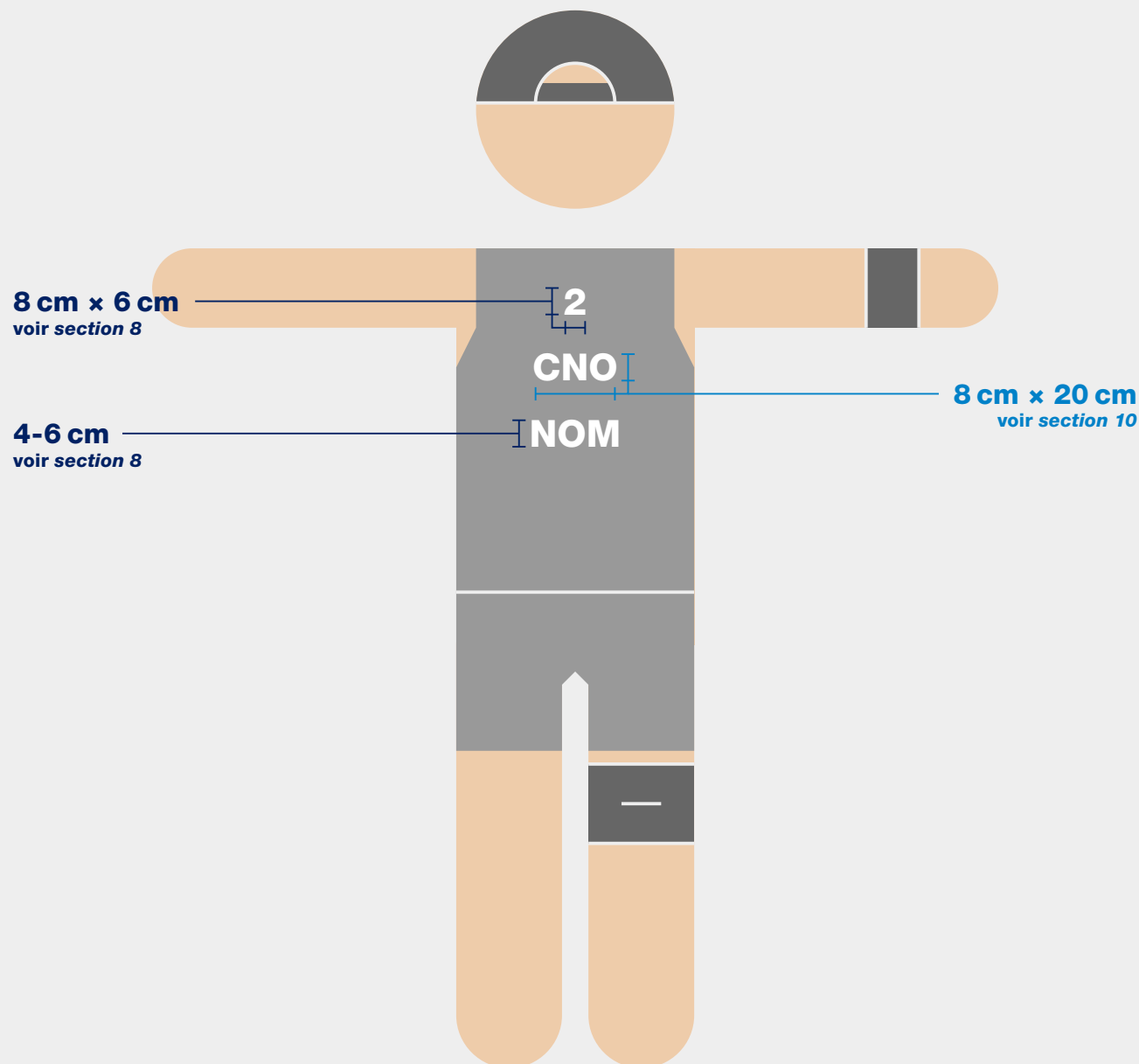


Flottant	Précis	
		Identification du fabricant
		Identification technique du produit
		Emblème du CNO et identité nationale
		Marques d'homologation



**Directives concernant
les identifications autorisées
Jeux de la XXXII^e Olympiade
Tokyo 2020**

FIVB Volleyball



Dos
Volleyball de plage
Hommes

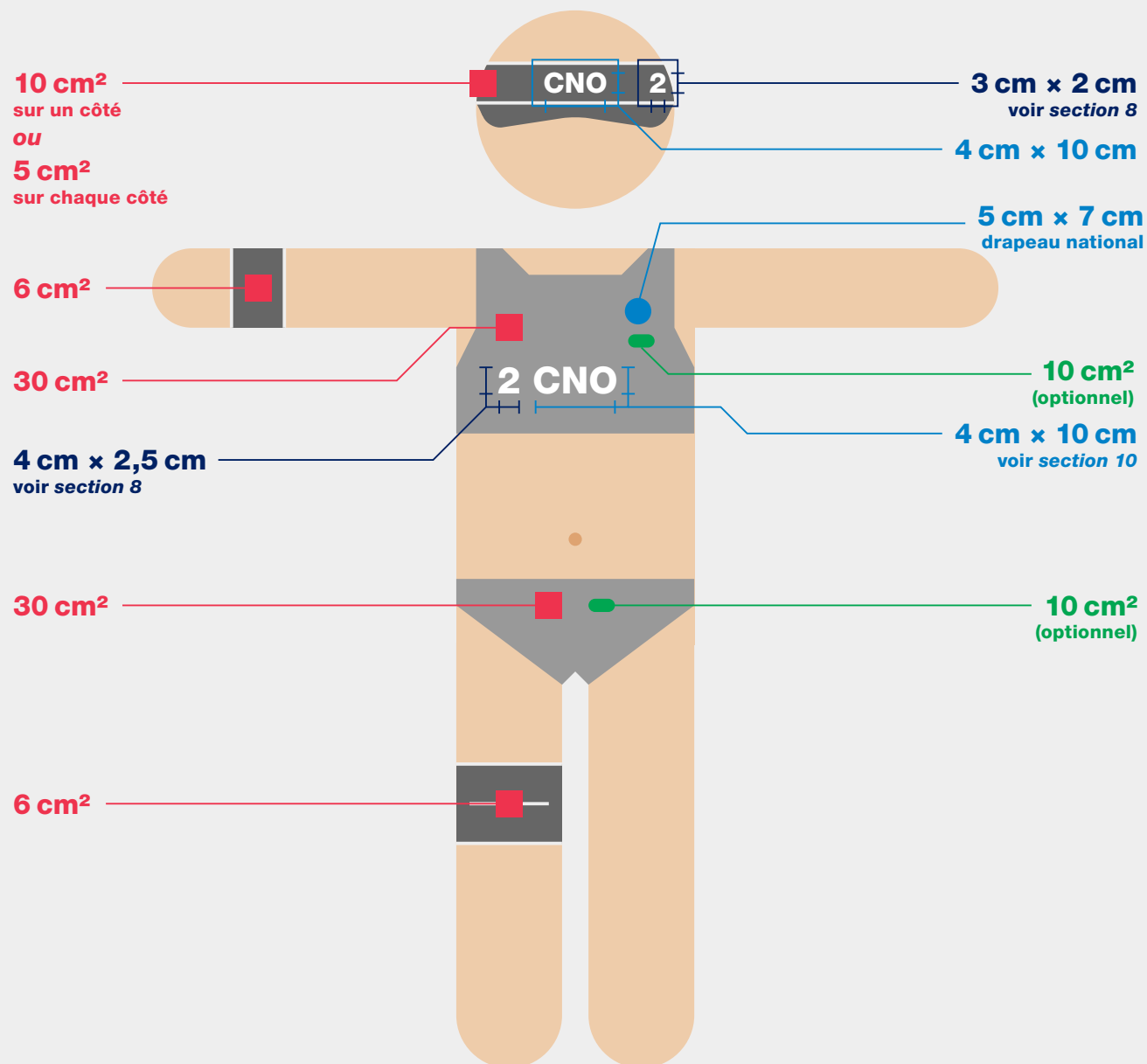
- | Flottant | Précis | |
|----------|--------|---|
| | | Identification du fabricant |
| | | Identification technique du produit |
| | | Emblème du CNO et identité nationale |
| | | Marques d'homologation |



**Directives concernant
les identifications autorisées
Jeux de la XXXII^e Olympiade
Tokyo 2020**

FIVB Volleyball

Devant
Volleyball de plage
Femmes

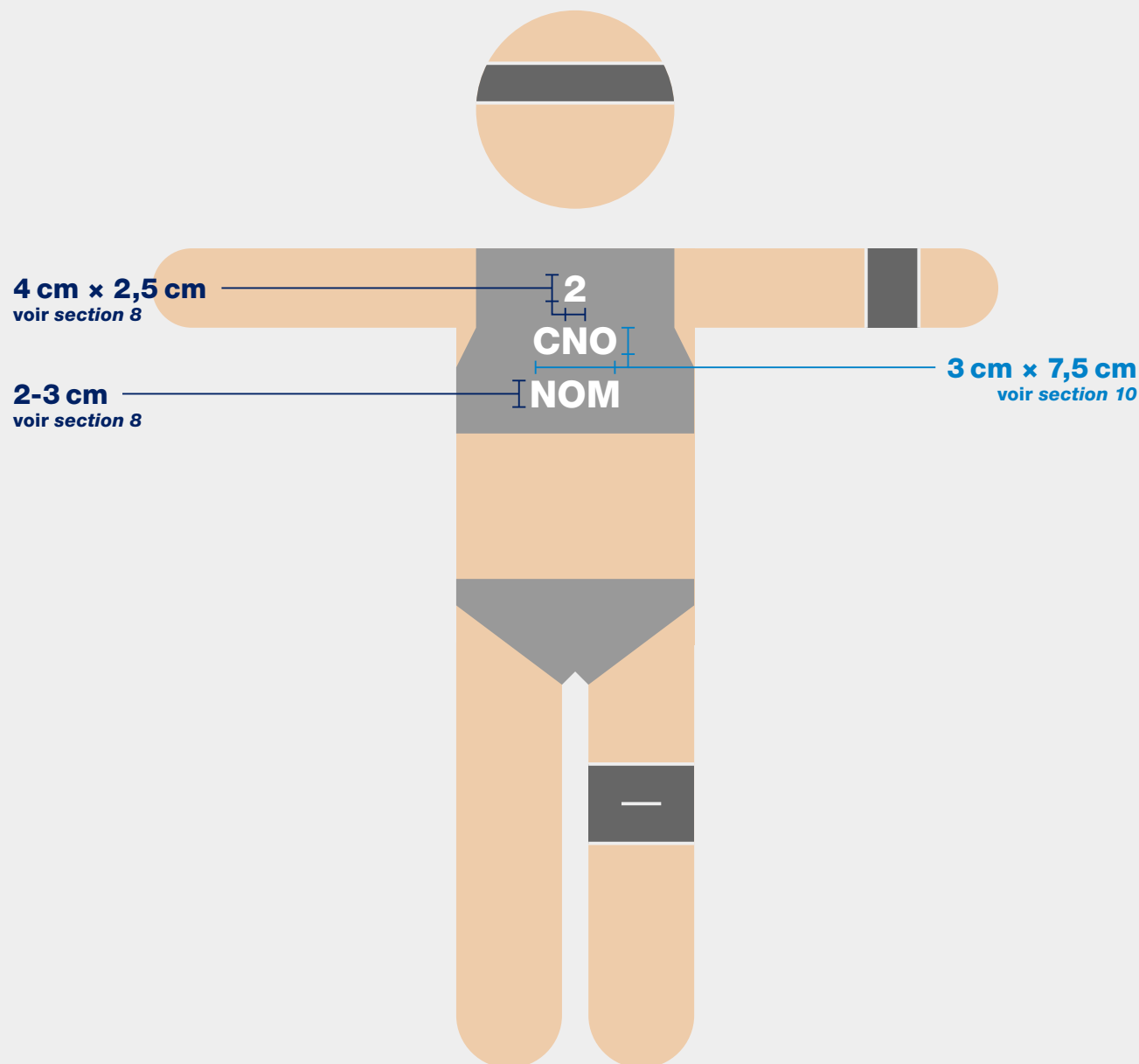


Flottant	Précis	
		Identification du fabricant
		Identification technique du produit
		Emblème du CNO et identité nationale
		Marques d'homologation



**Directives concernant
les identifications autorisées
Jeux de la XXXII^e Olympiade
Tokyo 2020**

FIVB Volleyball



Dos Volleyball de plage Femmes

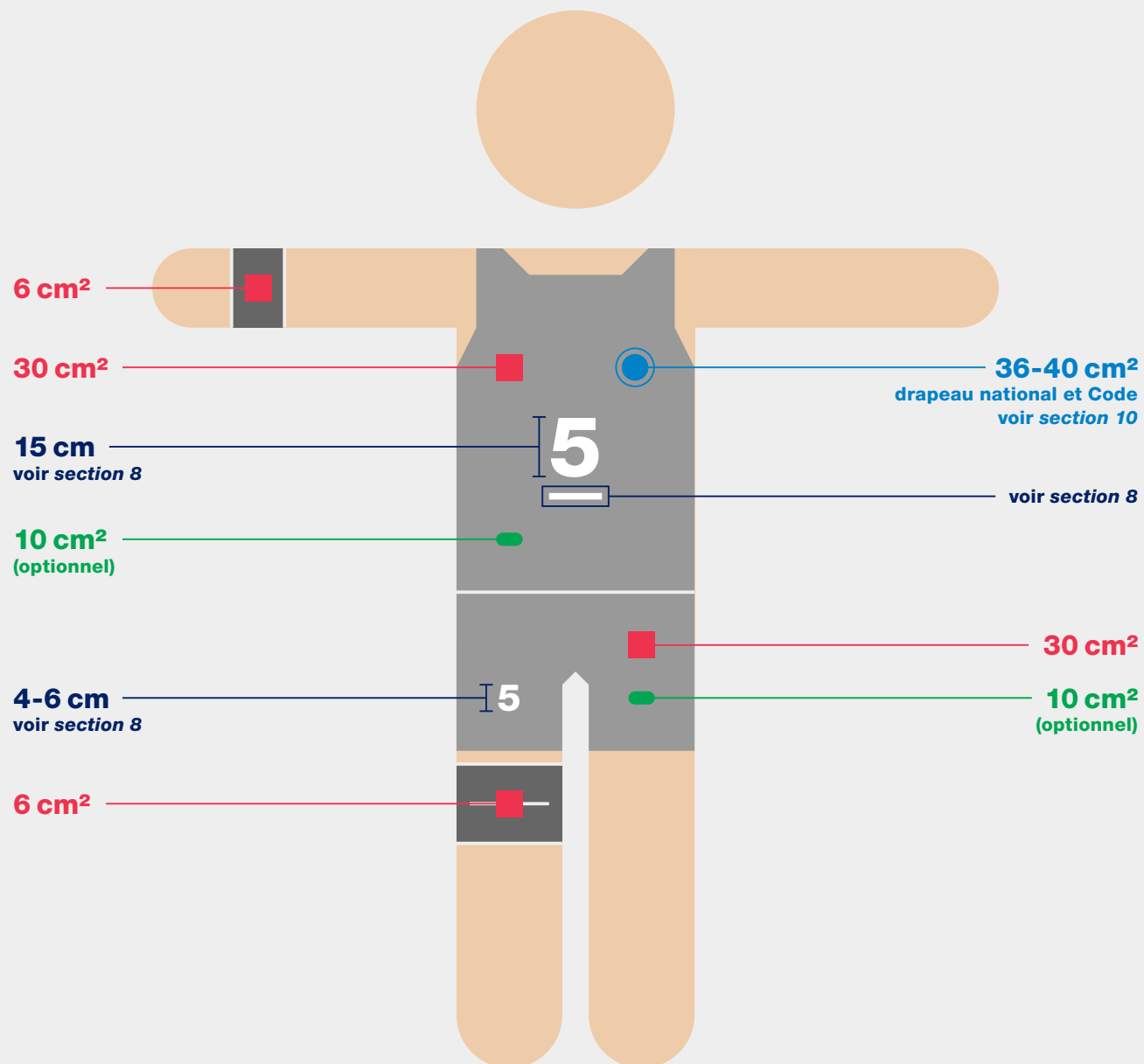
- | Flottant | Précis | |
|----------|--------|---|
| | | Identification du fabricant |
| | | Identification technique du produit |
| | | Emblème du CNO et identité nationale |
| | | Marques d'homologation |



**Directives concernant
les identifications autorisées
Jeux de la XXXII^e Olympiade
Tokyo 2020**

FIVB Volleyball

Devant Volleyball



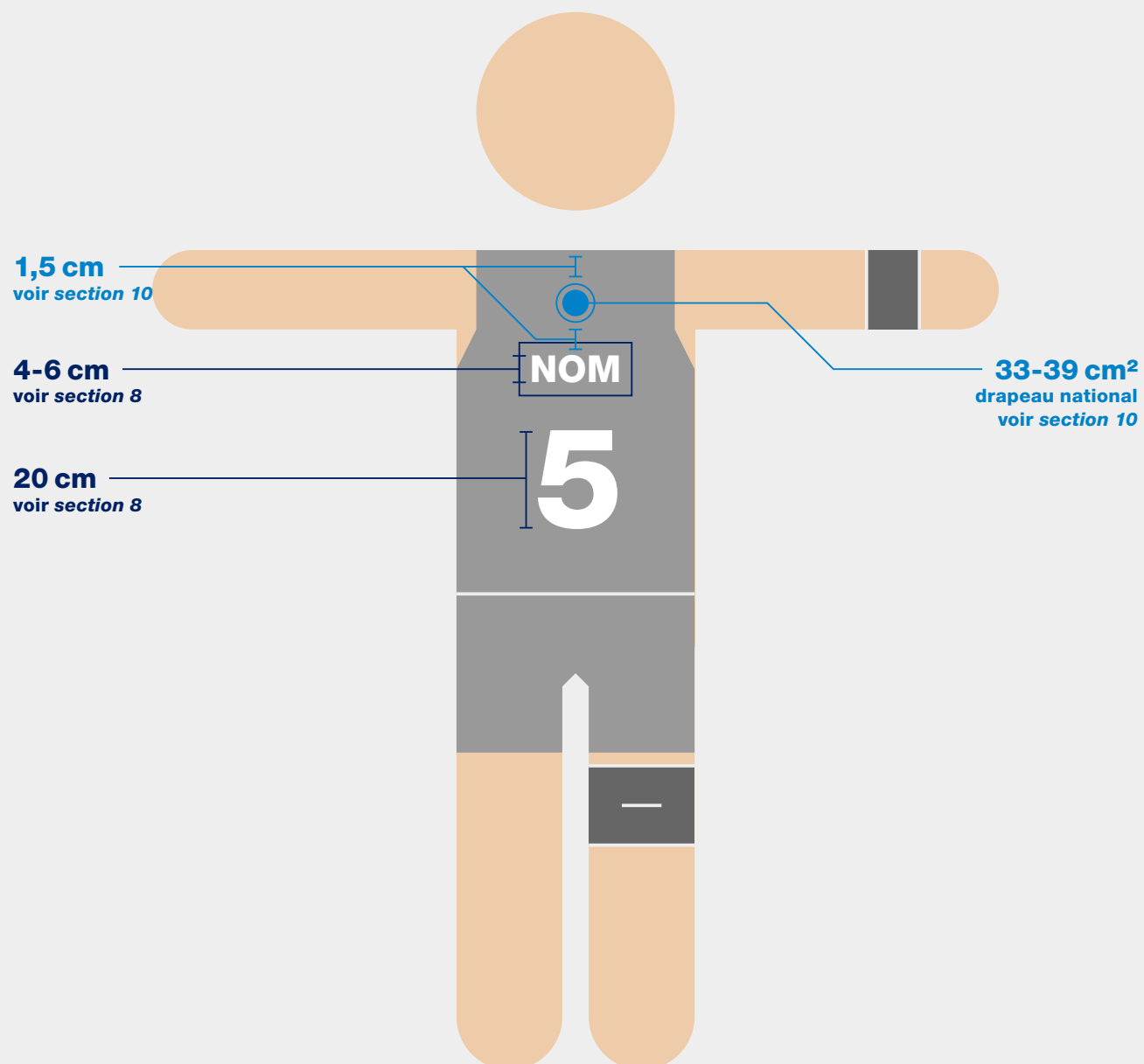
Flottant	Précis	
		Identification du fabricant
		Identification technique du produit
		Emblème du CNO et identité nationale
		Marques d'homologation



**Directives concernant
les identifications autorisées
Jeux de la XXXII^e Olympiade
Tokyo 2020**

FIVB Volleyball

Dos
Volleyball



Flottant Précis

- — □ — **Identification du fabricant**
- — ○ — **Identification technique du produit**
- — ○ — **Emblème du CNO et identité nationale**
- ◆ — ◇ — **Marques d'homologation**

Application des directives concernant les identifications autorisées

Habillement

T-Shirt/Maillot

Une seule *identification du fabricant* [■] sera autorisée par article d'habillement; celle-ci ne devra pas dépasser 30 cm².

Short

Culotte

Par ailleurs, une seule *identification technique du produit* [-] sera autorisée par article d'habillement; celle-ci ne devra pas dépasser 10 cm².

Tenue

d'entraînement et survêtement

Débardeur/

brassière

(volleyball

de plage

uniquement)

Haut à manches

longues/

à manches

courtes/sans

manches

(volleyball

de plage

uniquement)

Pantalon long/

Pantalon court

(volleyball

de plage

uniquement)



Directives concernant
les identifications autorisées
Jeux de la XXXII^e Olympiade
Tokyo 2020

FIVB Volleyball

Tous les principes généraux s'appliquent sauf indication contraire mentionnée expressément ci-dessus (en particulier s'agissant des dimensions, de la fréquence d'apparition, de l'emplacement ou des impératifs liés aux marques de sport).



**Directives concernant
les identifications autorisées
Jeux de la XXXII^e Olympiade
Tokyo 2020**

FIVB Volleyball

**Tous les principes généraux s'appliquent
sauf indication contraire mentionnée
expressément ci-dessus (en particulier
s'agissant des dimensions, de la fréquence
d'apparition, de l'emplacement ou des
impératifs liés aux marques de sport).**

Habillement

Combinaison une pièce

En cas d'utilisation de combinaisons une pièce lors de la compétition, une *identification du fabricant* et une *identification technique du produit* seront autorisées au-dessus et au-dessous de la taille, sans dépasser la dimension maximale indiquée ci-dessus. Toutefois, ces identifications ne devront pas être placées l'une à côté de l'autre.

Équipement

Genouillères

Une seule *identification du fabricant* [■] sera autorisée par article; celle-ci ne devra pas dépasser 6 cm².

Accessoires

Brassard Bracelet

Une seule *identification du fabricant* [■] sera utilisée par article; celle-ci ne devra pas dépasser 6 cm².

Attelles de soutien thérapeutique pour genou/ coude

Une seule *identification du fabricant* sera utilisée par article; celle-ci ne devra pas dépasser 6 cm².

Serviette Bouteille compressible Ruban à usage médical

Aucune *identification du fabricant* ne sera autorisée.

Accessoires

Accessoires pour la tête (volleyball de plage uniquement)

Une seule *identification du fabricant* [■] ne dépassant pas 10 cm² ou deux *identifications du fabricant* ne dépassant pas 5 cm² chacune, placées au-dessus de chaque oreille, seront autorisées par article.

Chaussettes Chaussons (volleyball de plage uniquement)

Une seule *identification du fabricant* sera autorisée par article ; celle-ci ne devra pas dépasser 6 cm².

Note : S'agissant du volleyball de plage, l'utilisation des chaussons peut être autorisée uniquement par la commission de contrôle de la FIVB et / ou les arbitres.

Lunettes

Pourront porter l'*identification du fabricant* telle qu'elle apparaît habituellement sur les produits vendus au détail durant les six (6) mois ou plus précédant les Jeux ; l'*identification du fabricant* sera autorisée sur les verres pour autant qu'elle soit de la même couleur que ces derniers (autrement dit ton sur ton), qu'elle soit gravée dessus et que, de l'avis du CIO, ladite identification n'apparaisse pas de manière ostensible.

Sac

Une seule *identification du fabricant* sera autorisée par article ; celle-ci ne devra pas couvrir plus de 10 % de la surface totale de l'article et ne pas dépasser 60 cm².



**Directives concernant
les identifications autorisées
Jeux de la XXXII^e Olympiade
Tokyo 2020**

FIVB Volleyball

**Tous les principes généraux s'appliquent
sauf indication contraire mentionnée
expressément ci-dessus (en particulier
s'agissant des dimensions, de la fréquence
d'apparition, de l'emplacement ou des
impératifs liés aux marques de sport).**



**Directives concernant
les identifications autorisées
Jeux de la XXXII^e Olympiade
Tokyo 2020**

FIVB Volleyball

**Tous les principes généraux s'appliquent
sauf indication contraire mentionnée
expressément ci-dessus (en particulier
s'agissant des dimensions, de la fréquence
d'apparition, de l'emplacement ou des
impératifs liés aux marques de sport).**

Chaussures / Articles chaussants

Chaussures Tous les articles chaussants pourront porter l'*identification du fabricant* telle qu'elle apparaît habituellement sur les produits vendus au détail durant les six (6) mois ou plus précédant les Jeux.

Note : S'agissant du volleyball de plage, l'utilisation d'articles chaussants peut être autorisée uniquement par la commission de contrôle de la FIVB et / ou les arbitres.

Exigences techniques de la FI

S'agissant des directives générales, les exigences techniques de la FI s'appliquent comme suit :

Section 8 · Identification de tiers (noms des athlètes)

Volleyball de plage

Le nom de l'athlète (c'est-à-dire le nom de famille ou le surnom si ce dernier est autorisé par la FIVB) doit figurer au dos du haut, sous le code CNO, dans une couleur qui contraste avec celle de la tenue de compétition.

Les lettres doivent mesurer entre 2 et 3 cm de hauteur pour les tenues des femmes et entre 4 et 6 cm de hauteur pour les tenues des hommes, en fonction du nombre total de lettres composant le nom de l'athlète. L'utilisation de la police *Frutiger Extra Black Condensed* est recommandée, mais d'autres polices sont autorisées pour autant que le nom soit lisible pour le public, la télévision et sur les photos.

Pour les femmes :

- De 2 à 5 lettres : 3 cm de haut, avec une épaisseur de trait de 0,6 cm au moins.
- De 6 à 9 lettres : 2,5 cm de haut, avec une épaisseur de trait de 0,5 cm au moins.
- 10 lettres et plus : 2 cm de haut, avec une épaisseur de trait de 0,4 cm au moins.



**Directives concernant
les identifications autorisées
Jeux de la XXXII^e Olympiade
Tokyo 2020**

FIVB Volleyball

Pour les hommes :

- De 2 à 5 lettres: 6 cm de haut, avec une épaisseur de trait de 1,2 cm au moins.
- De 6 à 9 lettres: 5 cm de haut, avec une épaisseur de trait de 1 cm au moins.
- 10 lettres et plus: 4 cm de haut, avec une épaisseur de trait de 0,8 cm au moins.

Le numéro de l'athlète (#1 ou #2) doit être imprimé sur le devant et au dos du haut et mesurer au maximum :

Pour les femmes : 4 cm (hauteur) × 2,5 cm (largeur), avec une épaisseur de trait de 0,8 cm au moins.

Pour les hommes : 8 cm (hauteur) × 6 cm (largeur), avec une épaisseur de trait de 1,6 cm au moins.

Le numéro de l'athlète doit également être imprimé sur les accessoires pour la tête, de chaque côté, et mesurer au maximum :

- pour les casquettes: 4 cm (hauteur) × 2,5 cm (largeur), avec une épaisseur de trait de 0,8 cm au moins.
- pour les visières et les bandeaux: 3 cm (hauteur) × 2 cm (largeur), avec une épaisseur de trait de 0,6 cm au moins.

Volleyball

Les lettres composant le nom du joueur (de la joueuse) tel qu'inscrit sur le maillot (nom de famille ou surnom) doivent apparaître au dos des tenues de compétition, entre le drapeau national et le numéro, conformément aux dispositions ci-après :

Pour les femmes : Lorsque moins de 10 lettres sont utilisées, celles-ci doivent mesurer 6 cm de hauteur, avec une épaisseur de trait de 1 cm au moins. Lorsque plus de 10 lettres sont utilisées, celles-ci doivent mesurer 4 cm de hauteur, avec une épaisseur de trait de 0,5 cm au moins.

Pour les hommes : Lorsque moins de 12 lettres sont utilisées, celles-ci doivent mesurer 6 cm de hauteur, avec une épaisseur de trait de 1 cm au moins. Lorsque plus de 12 lettres sont utilisées, celles-ci doivent mesurer 4 cm de hauteur, avec une épaisseur de trait de 0,5 cm au moins.

**Tous les principes généraux s'appliquent
sauf indication contraire mentionnée
expressément ci-dessus (en particulier
s'agissant des dimensions, de la fréquence
d'apparition, de l'emplacement ou des
impératifs liés aux marques de sport).**



**Directives concernant
les identifications autorisées
Jeux de la XXXII^e Olympiade
Tokyo 2020**

FIVB Volleyball

Le numéro de l'athlète doit être imprimé sur le devant et au dos du maillot et mesurer au maximum :

- 15 cm (hauteur), avec une épaisseur de trait de 2 cm au moins sur le devant (centré) ;
- 20 cm (hauteur), avec une épaisseur de trait de 2 cm au moins sur le dos (centré sur le maillot, sous le nom de l'athlète).

Dimensions de la barre du capitaine : hauteur 2 cm et largeur – identique au numéro précédent, mais pas moins de 8 cm. La barre doit être située et placée sous le numéro situé à l'avant du maillot.

Le numéro de l'athlète doit également être imprimé sur la jambe droite sur le devant du short de l'athlète et mesurer au maximum :

- 4-6 cm (hauteur), avec une épaisseur de trait de 1 cm au moins.

Section 10 · Emblèmes des CNO et identité nationale

Volleyball de plage

Pour les femmes :

Le code CNO doit être obligatoirement imprimé, brodé ou tissé sur le devant et au dos du haut, de la combinaison une pièce, du haut à manches longues, du haut à manches courtes ou du haut sans manches, sur une surface totale maximum de :

- 4 cm (hauteur) × 10 cm (largeur) sur le devant, avec une épaisseur de trait de 0,8 cm au moins.
- 3 cm (hauteur) × 7,5 cm (largeur) au dos, avec une épaisseur de trait de 0,6 cm au moins.

Le code CNO doit être obligatoirement imprimé, brodé ou tissé sur l'accessoire pour la tête, sur une surface totale maximum de 4 cm (hauteur) et 10 cm (largeur).

Le drapeau national [●] doit être imprimé, brodé ou tissé sur le devant du haut, de la combinaison une pièce, du haut à manches longues, du haut à manches courtes ou du haut sans manches. Il doit mesurer 5 cm de haut sur 7 cm de large au maximum.

Le drapeau national doit obligatoirement figurer sur le devant du haut.

**Tous les principes généraux s'appliquent
sauf indication contraire mentionnée
expressément ci-dessus (en particulier
s'agissant des dimensions, de la fréquence
d'apparition, de l'emplacement ou des
impératifs liés aux marques de sport).**



**Directives concernant
les identifications autorisées
Jeux de la XXXII^e Olympiade
Tokyo 2020**

FIVB Volleyball

La FIVB recommande un code à 3 lettres pour le code CNO. Si une équipe souhaite utiliser le nom complet du pays/territoire dans sa forme longue, elle doit soumettre à l'avance le modèle à la FIVB qui l'examinera et l'approuvera uniquement si le nom du pays dans sa forme longue respecte les dimensions susmentionnées.

La FIVB recommande d'utiliser la police *Frutiger Extra Black Condensed* pour une meilleure visibilité. D'autres polices sont également autorisées, à condition que les informations soient clairement visibles pour les spectateurs, à la télévision et sur les photographies.

Pour les hommes :

Le code CNO doit être obligatoirement imprimé, brodé ou tissé sur le devant et au dos du débardeur, sur une surface totale maximum de 8 cm (hauteur) × 20 cm (largeur), avec une épaisseur de trait de 1,6 cm au moins.

Le code CNO doit être obligatoirement imprimé, brodé ou tissé sur l'accessoire pour la tête, sur une surface totale maximum de 4 cm (hauteur) et 10 cm (largeur).

Le drapeau national [●] doit être imprimé, brodé ou tissé sur le devant du débardeur. Il doit mesurer 7 cm de haut sur 10 cm de large au maximum.

Le drapeau national doit obligatoirement figurer sur le devant du haut.

La FIVB recommande un code à 3 lettres pour le code CNO. Si une équipe souhaite utiliser le nom complet du pays/territoire dans sa forme longue, elle doit soumettre à l'avance le modèle à la FIVB qui l'examinera et l'approuvera uniquement si le nom du pays dans sa forme longue respecte les dimensions susmentionnées.

La FIVB recommande l'utilisation de la police *Frutiger Extra Black Condensed* afin de gagner en visibilité. D'autres polices sont autorisées pour autant que l'information soit lisible pour le public, la télévision et sur les photos.

Volleyball

Le drapeau national et le code CNO [●] doivent apparaître sur le devant du maillot, en haut à gauche, mesurer au minimum 36 cm² et ne pas dépasser 40 cm². Seuls le nom du pays/territoire ou le code CNO peuvent être placés sous le drapeau national. Le code CNO ou le nom du pays/territoire doivent être parfaitement visibles et de la même longueur que le drapeau national.

**Tous les principes généraux s'appliquent
sauf indication contraire mentionnée
expressément ci-dessus (en particulier
s'agissant des dimensions, de la fréquence
d'apparition, de l'emplacement ou des
impératifs liés aux marques de sport).**

La FIVB recommande un code à 3 lettres pour le code CNO. Si une équipe souhaite utiliser le nom complet du pays/territoire dans sa forme longue, elle doit soumettre à l'avance le modèle à la FIVB qui l'examinera et l'approuvera uniquement si le nom du pays dans sa forme longue respecte les dimensions susmentionnées.

Le drapeau national [●] doit figurer au dos du maillot, dans la partie supérieure, au milieu. Il doit être placé à 1,5 cm de l'encolure et à 1,5 cm au-dessus du nom de l'athlète. Il doit mesurer au minimum 33 cm² et ne pas dépasser 39 cm².

Section 12 · Marques d'homologation

Aucune marque d'homologation exigée par la FI.

Section 17 · Processus d'approbations

Volleyball de plage

D'ici au 21 juin 2021, les CNO devront avoir envoyé à beachvolleyball@fivb.com la description des tenues (dans les trois couleurs) avec tous les éléments relatifs à la marque, ainsi qu'un échantillon de chaque pièce de la tenue portant tous les éléments en question à : FIVB, Édouard-Sandoz 2-4, 1006 Lausanne, Suisse, à l'attention du département en charge du volleyball de plage. La FIVB acceptera également les échantillons comprenant uniquement l'*identification du fabricant*, si ces derniers sont accompagnés d'une description détaillée en version imprimée de tous les éléments requis relatifs à la marque.

Une dernière vérification des tenues et de l'équipement des 24 équipes féminines et des 24 équipes masculines sera effectuée à l'occasion de l'examen préliminaire réalisé avant les Jeux Olympiques.

Volleyball

D'ici au 2 mars 2021, les CNO devront avoir envoyé à volleyball.teams@fivb.com un ensemble complet des tenues de capitaine (dans les trois couleurs) avec tous les éléments relatifs à la marque, ainsi qu'un échantillon de chaque pièce de la tenue portant tous les éléments en question à : FIVB, Édouard-Sandoz 2-4, 1006 Lausanne, Suisse, à l'attention du département en charge du volleyball.

Au cours de l'examen préliminaire, tous les équipements et tenues des équipes seront vérifiés par la commission de contrôle de la FIVB.



**Directives concernant
les identifications autorisées
Jeux de la XXXII^e Olympiade
Tokyo 2020**

FIVB Volleyball

**Tous les principes généraux s'appliquent
sauf indication contraire mentionnée
expressément ci-dessus (en particulier
s'agissant des dimensions, de la fréquence
d'apparition, de l'emplacement ou des
impératifs liés aux marques de sport).**